

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Week-end Breathwork — Revenir au souffle

20 au 22 novembre 2026 — Yo-Ki'Asana hÔMe, Sault-Brénaz

⚠ AVERTISSEMENT — À LIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION

Ce week-end intègre des sessions de Breathwork circulaire, une technique de respiration consciente et continue pouvant induire des effets physiques et émotionnels intenses. La lecture attentive des présentes CGV, et notamment de l'article 9, est indispensable avant de finaliser votre inscription.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve de l'ensemble des présentes CGV, y compris la déclaration sur l'honneur relative à l'absence de contre-indications médicales.

Article 1 — Identification des prestataires

La prestation est organisée conjointement par deux entités distinctes et complémentaires :

YOKI SASU

- Société par actions simplifiée unipersonnelle
- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- SIRET : 943 856 823 00019
- Responsable : Claire Le Bars
- **Prestation assurée** : hébergement (2 nuits)

Association Yo-Ki'Asana hÔMe (loi 1901)

- Siège social : 51 Grande Rue — 01150 Sault-Brénaz
- N° RNA : W011006457
- Présidente : Marie Gey
- Trésorière : Claire Le Bars
- **Prestations assurées** : Breathwork circulaire, yoga, ateliers, repas et collations

Toute inscription au Week-end Breathwork vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité.

Article 2 — Description de la prestation

Le Week-end Breathwork est un séjour d'exploration corporelle et émotionnelle par le souffle, organisé du vendredi 20 novembre 2026 à 18h00 au dimanche 22 novembre 2026 vers 15h30-16h00.

Programme indicatif :

Vendredi 20 novembre

- À partir de 18h00 : accueil et installation dans les chambres
- Cercle d'ouverture — présentation et mise en présence
- Dîner convivial

Samedi 21 novembre

- Réveil du corps — mobilisation et respirations dynamiques
- Session de Breathwork circulaire guidée par Marie
- Temps libres — jardin, jacuzzi, lecture, intégration à son rythme
- Déjeuner
- Temps d'expression — proposition d'atelier créatif
- Yoga doux — ancrage et intégration corporelle avec Claire
- Dîner

Dimanche 22 novembre

- Yoga doux — réveil en douceur
- Session de Breathwork circulaire — approfondissement et libération
- Temps libres
- Déjeuner
- Temps d'intégration et cercle de clôture
- Fin de la retraite vers 15h30 — 16h00

La journée du samedi sera ponctuée de véritables temps libres afin que chacun puisse traverser et intégrer l'expérience à son propre rythme. Rien n'est imposé, tout est proposé.

⚠ À noter : le programme est donné à titre indicatif. Les sessions de Breathwork étant des processus vivants et individuels, leur durée peut varier en fonction du groupe. L'ordre et les horaires pourront être adaptés. L'esprit du week-end et le volume global des pratiques demeurent garantis.

Ce qui est inclus :

- 2 nuits d'hébergement en chambre partagée (2 à 3 personnes)
- Les deux sessions de Breathwork circulaire
- Les pratiques de yoga
- Les temps d'ancrage et d'intégration corporelle
- La proposition d'atelier créatif
- Le matériel nécessaire
- Les déjeuners du samedi et du dimanche
- Les dîners du vendredi et du samedi
- Les collations, tisanes et boissons chaudes tout au long du séjour
- L'accès aux espaces communs (jardin, terrasses, jacuzzi)

Ce qui n'est pas inclus :

- Le transport jusqu'au lieu de retraite
- Les dépenses personnelles

- L'adhésion annuelle à l'association Yo-Ki'Asana hÔMe (10 € — cf. Article 4)
- Le supplément chambre individuelle (cf. Article 3)

Article 3 — Tarifs

Formule	Tarif par personne
Chambre partagée (2-3 personnes)	390 €
Supplément chambre individuelle	+ 50 €

Le supplément chambre individuelle est proposé dans la limite des disponibilités et ne peut être garanti qu'après confirmation écrite de YOKI SASU.

Les tarifs s'entendent TTC. YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe relèvent, selon leur situation respective, des seuils de franchise de TVA.

Article 4 — Adhésion à l'association

La participation aux activités proposées par l'association Yo-Ki'Asana hÔMe nécessite d'être adhérent(e) de l'association pour la saison en cours.

L'adhésion annuelle est fixée à 10 € par personne, valable du 1er septembre au 31 août. Elle est à régler une seule fois par saison.

Cette adhésion est obligatoire, constitue une condition préalable à la participation et n'est pas remboursable.

Article 5 — Modalités de paiement et d'inscription

L'inscription est effective uniquement après réception et validation de l'acompte visé ci-après.

Formule	Acompte SASU	Solde Association	Total
Chambre partagée	110 €	280 €	390 €

5.1 — Acompte (YOKI SASU)

Un acompte de 110 € est exigible au moment de la réservation. Il correspond à la prestation d'hébergement assurée par YOKI SASU et est à régler via le lien de paiement sécurisé communiqué lors de l'inscription.

Cet acompte réserve définitivement la place du participant. Aucune place n'est réservée sans réception de cet acompte.

5.2 — Solde (Association Yo-Ki'Asana hÔMe)

Le solde de 280 € est à régler directement à l'arrivée, auprès de l'association Yo-Ki'Asana hÔMe. Il correspond à l'ensemble des sessions de Breathwork, des pratiques de yoga, des ateliers, des repas et des prestations incluses.

Modes de règlement acceptés pour le solde : espèces / virement / chèque (à préciser).

Article 6 — Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations de services de loisirs pour lesquelles une date ou une période d'exécution spécifique est prévue.

En conséquence, l'acompte versé ne peut faire l'objet d'une rétractation de plein droit après le délai défini à l'article 7 ci-dessous.

Article 7 — Politique d'annulation

7.1 — Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit (email ou courrier recommandé) à Claire Le Bars.

Délai avant le séjour	Conditions de remboursement
Plus de 30 jours	Remboursement intégral de l'acompte (hors frais bancaires éventuels)
Entre 15 et 30 jours	Aucun remboursement — l'acompte reste acquis à YOKI SASU
Moins de 15 jours	50% du solde (140€) doit être réglé à Yo-Ki'Asana hÔMe

Remplacement : Le participant peut se faire remplacer par une personne de son choix sans frais, sous réserve d'en informer les organisatrices au moins 72h avant le début du séjour et de s'assurer que la personne remplaçante ne présente aucune contre-indication médicale au Breathwork circulaire (cf. Article 9).

7.2 — Annulation par les organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe se réservent le droit d'annuler le week-end dans les cas suivants :

- Nombre insuffisant de participants (minimum requis : 6 personnes)
- Force majeure (catastrophe naturelle, épidémie, décision administrative, accident grave)
- Indisponibilité simultanée des deux intervenantes sans possibilité de remplacement

En cas d'annulation à l'initiative des organisatrices, l'intégralité de l'acompte est remboursée dans un délai de 10 jours ouvrés. Aucune indemnisation complémentaire ne pourra être réclamée.

L'annulation pour nombre insuffisant sera notifiée au plus tard 5 jours avant le début du séjour.

Article 8 — Programme et modifications

Le programme communiqué est donné à titre indicatif. Les organisatrices se réservent le droit de modifier l'ordre, les horaires ou certaines activités afin de s'adapter au rythme du groupe, aux conditions météorologiques ou à toute contrainte d'organisation imprévue.

L'esprit du week-end, les thématiques abordées ainsi que le volume global des pratiques demeurent garantis et ne peuvent faire l'objet de modification substantielle.

Aucun remboursement partiel ne peut être exigé au titre de la modification d'une activité spécifique, dès lors que le volume global de la programmation est maintenu.

Article 9 — Spécificités liées au Breathwork circulaire

9.1 — Nature de la pratique

Le Breathwork circulaire est une technique de respiration consciente et continue, sans pause entre l'inspiration et l'expiration. Cette pratique peut induire des effets physiques et émotionnels intenses : sensations de chaleur ou de froid, fourmillements, tétanie temporaire des extrémités, montée émotionnelle, pleurs, rires, états de conscience modifiés.

Ces effets sont normaux et transitoires dans le cadre d'une pratique encadrée. Ils ne constituent pas des effets indésirables mais font partie intégrante du processus de libération que la pratique vise à faciliter.

Le Breathwork circulaire n'est pas une pratique médicale ou psychothérapeutique au sens légal du terme. Il ne remplace pas un suivi médical ou psychologique.

9.2 — Contre-indications médicales

⚠ LA PRATIQUE DU BREATHWORK CIRCULAIRE EST FORMELLEMENT DÉCONSEILLÉE

dans les situations suivantes :

- Grossesse (quel que soit le terme)
- Épilepsie ou antécédents de crises convulsives
- Troubles cardiovasculaires (hypertension non contrôlée, arythmie, antécédents d'infarctus)
- Antécédents d'anévrisme cérébral ou aortique
- Glaucome ou décollement de rétine
- Asthme sévère non contrôlé
- Troubles psychiatriques non stabilisés (psychose, schizophrénie, épisode maniaque aigu)
- Traitement anticoagulant
- Chirurgie récente (moins de 3 mois)
- Ostéoporose sévère

En cas de doute sur votre état de santé, consultez votre médecin avant de vous inscrire.

Ne pratiquez pas le Breathwork contre l'avis de votre médecin traitant.

9.3 — Déclaration sur l'honneur du participant

En s'inscrivant au Week-end Breathwork, le participant déclare sur l'honneur :

- **Ne présenter aucune des contre-indications listées à l'article 9.2**
- **Avoir informé les organisatrices de toute condition médicale particulière** pouvant nécessiter une adaptation de la pratique
- **Être en mesure de participer aux sessions de Breathwork circulaire** sous sa propre responsabilité

Cette déclaration est recueillie lors de l'inscription et constitue une condition préalable à la confirmation de la place.

Toute fausse déclaration engage la seule responsabilité du participant.

⚠ À COMPLÉTER AVANT PUBLICATION : un formulaire médical séparé sera mis en place à l'inscription pour recueillir cette déclaration de manière formelle et horodatée. Contacter Claire Le Bars pour la mise en œuvre.

9.4 — Responsabilité de Marie Gey

Marie Gey anime les sessions de Breathwork circulaire en qualité de formatrice certifiée et engage sa responsabilité professionnelle à ce titre. L'association Yo-Ki'Asana hÔMe, dont Marie Gey est la Présidente, est assurée au titre de sa responsabilité civile associative couvrant les pratiques de Breathwork.

Les participants sont informés que l'association décline toute responsabilité en cas d'effets résultant d'une fausse déclaration médicale du participant ou d'une non-divulgateion de contre-indication.

Article 10 — Responsabilité générale et comportement

10.1 — Responsabilité des organisatrices

YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations. Leur responsabilité est limitée à une obligation de moyens.

10.2 — État de santé

La participation aux sessions de Breathwork circulaire et aux pratiques de yoga est placée sous la responsabilité individuelle de chaque participant. En cas de condition médicale particulière non listée à l'article 9.2, le participant s'engage à en informer les organisatrices avant le début du séjour afin qu'une adaptation puisse être envisagée.

Les organisatrices se réservent le droit de refuser ou d'interrompre la participation à une session si l'état du participant le justifie, sans remboursement du séjour.

10.3 — Biens personnels

YOKI SASU décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens personnels au sein du lieu de séjour.

10.4 — Comportement

Le respect de la tranquillité, du bien-être de chacun et de l'espace de sécurité nécessaire à la pratique du Breathwork est une condition de participation. Les organisatrices se réservent le droit d'exclure sans remboursement tout participant dont le comportement perturberait significativement le groupe.

Article 11 — Assurance

Les participants sont invités à souscrire une assurance annulation et/ou multirisque incluant la responsabilité civile.

YOKI SASU est assurée au titre de sa responsabilité civile professionnelle en tant que loueur de meublés. L'association Yo-Ki'Asana hÔMe est assurée au titre de sa responsabilité civile associative couvrant les pratiques proposées lors du week-end.

⚠ À VALIDER AVANT PUBLICATION : confirmer par écrit auprès de l'assureur que le contrat RC de l'association couvre explicitement le Breathwork circulaire (respiration continue induisant des états altérés de conscience).
Sans confirmation écrite, cette clause ne peut pas être opposée à un tiers.

Article 12 — Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription (nom, prénom, email, téléphone, informations de santé) sont traitées par Claire Le Bars agissant pour YOKI SASU et l'association Yo-Ki'Asana hÔMe, aux seules fins de gestion de l'événement.

Les données de santé recueillies via la déclaration sur l'honneur sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Elles ne sont transmises à aucun tiers et sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans après le séjour.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition. Pour exercer ces droits : yokiasanahome@gmail.com – ou par courrier à Yo-Ki'Asana hÔMe 51 grande rue, 01150 SAULT-BRENAZ.

Article 13 — Propriété intellectuelle

Les protocoles de Breathwork circulaire, séquences de yoga et contenus pédagogiques utilisés durant le week-end sont la propriété exclusive de leurs autrices respectives. Toute reproduction ou exploitation à des fins commerciales sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 14 — Litiges et droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de YOKI SASU.

Document établi le 03/07/2026 — Version 1.0

YOKI SASU (SIRET 943 856 823 00019) & Association Yo-Ki'Asana hÔMe (RNA W011006457)
51 Grande Rue, 01150 Sault-Brénaz — Contact : Claire Le Bars — 06.99.24.52.80